

Administration et organisation

Le Laboratoire de lutte contre la maladie (LLCM) du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est désormais considéré, tant au niveau national qu'au niveau international (par exemple par l'Organisation mondiale de la santé), comme le centre canadien spécialiste de bon nombre des questions complexes relatives au SIDA. Ses tâches comprennent notamment l'éducation et l'information, la recherche en épidémiologie, en microbiologie, en virologie et en immunologie, ainsi que l'élaboration de techniques de laboratoire et leur application dans les laboratoires nationaux et provinciaux du Canada. De plus, le LLCM fait office de laboratoire de référence national pour les analyses de sang. Comme le LLCM n'avait pas suffisamment de ressources financières ou d'années-personnes supplémentaires pour s'attaquer à l'épidémie du SIDA, il a fallu en prélever sur d'autres programmes. Le Comité permanent croit que la création d'un centre national spécialement consacré aux questions relatives au SIDA constituerait le moyen le plus utile permettant de coordonner les mesures prises et les travaux de recherche financés par le gouvernement. Le 17 décembre 1985, lors de son témoignage devant le Comité, le Dr Norbert Gilmore a indiqué que la création d'un tel centre nécessiterait un financement pouvant varier entre 5 à 20 millions de dollars. Étant donné que le LLCM est maintenant considéré comme le centre de coordination et de recherche pour tout ce qui concerne le SIDA au Canada, et vu que le problème de SIDA le forcera inévitablement à continuer de s'acquitter de ces fonctions, et même à en assumer de nouvelles, pendant quelques années:

- 1. Le Comité permanent recommande de créer, au sein du LLCM, un centre national pour le SIDA. Le Comité permanent propose en outre de fournir au LLCM des fonds destinés au financement du centre et de ses travaux de recherche, d'éducation, d'aide aux groupes locaux et de coordination (voir l'annexe 1).**

En septembre 1983, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a créé le Comité consultatif national sur le SIDA (CCN-SIDA). Celui-ci était chargé de recommander des méthodes de prévention, de contrôle et de traitement du SIDA au Canada. Le CCN-SIDA a bien joué son rôle consultatif auprès du Ministre, en étroite collaboration avec le LLCM, et a facilité la collaboration entre les divers paliers de gouvernement, les organisations non gouvernementales (ONG) et les associations s'intéressant au SIDA. Une affectation de crédits de 1,49 million de dollars consentie par le Conseil du Trésor à la Direction générale de la protection de la santé a permis de financer les activités du CCN-SIDA pendant la période initiale de quatre ans. Tous les membres du comité consultatif travaillent bénévolement. Faute de ressources suffisantes, le CCN-SIDA ne se réunit que deux fois par an. Or, comme sa tâche s'est élargie depuis sa création — en raison du caractère dynamique et épidémique du SIDA et des répercussions de la maladie sur la société — il devrait se réunir plus fréquemment. En outre, depuis la création du CCN-SIDA, des questions d'ordre juridique, social et éthique liées au SIDA ont été mises en évidence. Le CCN-SIDA a tenté de s'occuper de ces problèmes complexes, mais il faudrait que son mandat soit modifié pour qu'il puisse les traiter adéquatement et qu'on lui fournisse des fonds additionnels pour lui permettre de s'acquitter de son mandat. Le CCN-SIDA a également dû à l'occasion jouer un rôle actif, mais la création du centre national pour le